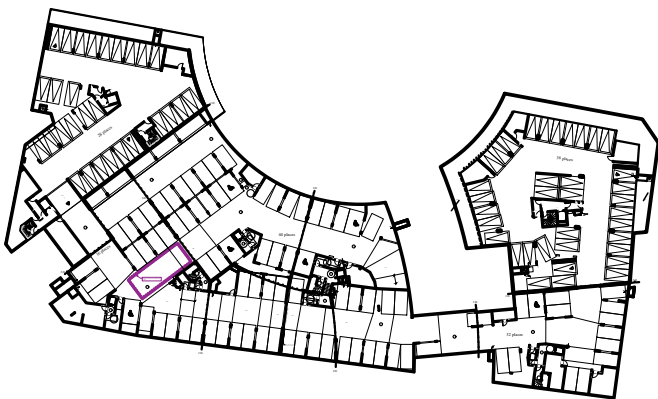
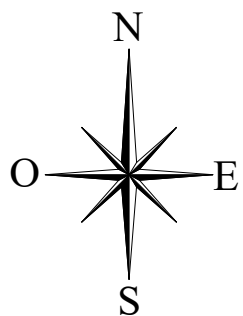




Plan des sous-sols -2



Nota

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les indications de ce plan sont essentielles mais provisionnelles.
Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH dans la limite d'un seuil de 5%.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.
Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.
L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif.
Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.
Finitions des terrasses et loggias : se reporter aux notices descriptives.
La surface des placards non indiquée est incluse dans celle des pièces attenantes.

Références internes

Version du plan :

Avril 2025



Pour l'acquéreur :

Pour Icade :